

PROCOLE SANITAIRE TEMPS COLLECTIFS Relais Petite Enfance (RPE)

Version 3-09/2021

Cher (e) collègue,

Vous allez prochainement assister à un temps collectif organisé par le Relais petite enfance de la Communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance.

Selon le contexte sanitaire, vous trouverez ci-joint quelques informations nécessaires au bon déroulement des temps d'animation.

👉 EN AMONT DU TEMPS COLLECTIF:

Concernant l'enfant accueilli en temps collectifs, nous appelons à votre vigilance quant à sa température (égale ou supérieure à 38°C), sa toux (répétée et sèche), encombrement bronchique, difficultés respiratoires, troubles digestifs (diarrhées plusieurs fois par jour), dégradation de l'état général (grosse fatigue, perte de la faim...). Nous vous demandons de ne pas venir en animation avec le RPE si l'état de santé de l'enfant et de l'adulte ne le permet pas en lien avec les consignes ci-dessus et les consignes ministérielles selon le contexte.

👉 LE JOUR DU TEMPS COLLECTIF :

- Les animateurs du RPE se réservent le droit de refuser l'accès aux temps collectifs s'ils évaluent que l'état de santé de l'enfant ou de l'adulte n'est pas compatible avec le temps d'animation.

- Une fois que les enfants sont prêts à entrer dans la salle d'animation, le lavage des mains (enfant et adulte) est indispensable. Certaines salles disposent de point d'eau, mais pas toutes. Dans ce cas, merci de prévoir de quoi **nettoyer** les mains des enfants et adultes.

- Le **lavage** de mains également à prévoir avant de quitter le bâtiment,

- Lorsque des **parents** accompagnent leur enfant directement dans les locaux des temps collectifs, nous vous remercions de prévenir l'animateur en amont et de transmettre aux parents ce document pour qu'ils se conforment à ce protocole.

- Les assistants maternels et gardes à domicile s'engagent à ce que les **doudous et tétines** n'occupent pas tout l'espace et restent sages, dans le sac ou avec l'enfant concerné. Le doudou et la tétine ne doivent pas rester à la disposition de tous, dans l'espace commun.

Le RPE s'engage à respecter les préconisations du guide ministériel en cours concernant l'hygiène et la désinfection des jouets et des locaux. **Des mesures supplémentaires** pourront être imposées par la Communauté de Communes afin de garantir la sécurité sanitaire de tous.

En cas de doute, nous comptons sur la responsabilité de chacun pour assurer au mieux les gestes barrières et les mesures de prévention. Il en va de notre responsabilité à tous. Nous ferons au mieux pour assurer le bon déroulement de nos animations.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.